a Pour nous, c'est le train de guerre qu a Pour nous, c'est e la République (rangaise; il n'a rien qui nous étonne outre mesure ni qui nous effraie. Pour le Gouvernement, c'est une attitude neuvelle, pleine d'énergie et de fermeté, que lui impose le vote des amis de MM. Simon et Dufaure. Nous et précher, de nouveur à la France. aurons à prêcher de nouveau à la France une vertu qu'elle a pratiquée jusqu'à en être excédée: la patience. Un orateur qui comble partager avec M. Simon la direction du Sénat, nous a annoncé hier que la magistrature actuelle, nous la garderons tant qu'il vivra, sans pouvoir la réformer. On vorta. Mais fallut-il attendre, nous attendrons. »

Le Rappel n'est pas moins expli-

· Aujourd'hui, écrit M. Lockroy, no avons une Assemblée élue par le suffrage restreint, qui entre en lutte contre une As semblée élue par le suffrage universel. Neus voyons renaître le parti du 16 mai ayant à sa tête non plus M. de Breglie et M. de Fourtou, mais M. Simon et M. Du-raure. Et M. Simon et M. Dufaure, maîtres an Sénat, disent: pas d'amnistie, pas de réferme de la magistrature, pas de laïcité de l'enseignement, rien.

" Une chose est certaine : la guerre est déclarée entre la France et les Jésuites, et te ministère ne peut plus lutter avec les armes législatives. Quelque loi qu'il pré-pare, il est certain d'être battu au Sénat. Donc, il lui faut renoncer aux articles 7 et aux combinaisons ingénieuses qui pour Parent y ressembler. Je ne lui vois de res etres que dans l'application des lois existantes.

Pendant que le groupe de l'extrême gauche estime qu'il n'y a plus maintenant autre chose à faire qu'à expulser les congrégations non autorisées, l'union républicaine représentée par la République française et dont les attaches avec M. de Freycinet ne sont autre presentée par la représentée par la responsable de se l'extre pour personne évite de se un mystère pour personne, évite de se prononcer. Le moniteur de l'opportunisme se contente de rugir et de nacer et l'on voit clairement qu'il attend, pour se décider, que les groupes les plus nombreux de la majorité qui se réunissent cette après-midi aient pris un parti. Le Siècle, quoique fort irrité, fait preuve de la même réserve. Serait-ce done qu'il y aurait encore

uelque espoir de se ra ccommoder avec e Sénat au moyen d'un nouvel article 7 considérablement mitigé? On croi-rait presque en écoutant les Débats qui, après avoir fait allusion auxamendements déjà proposés, ajoutent ces li-gnes fort commentées depuis ce matin dans nos différents cercles parlementaires: « Mais il est fort possible que ces amendements cèdent le pas à une proposition nouvelle, faite par le gouvernement à titre de transaction. M. Dufaure, tout en combattant l'article 7 avec une grande vivacité, n'a pas hé-sité à faire appel à l'esprit de concilia onciliade m. le président du Conseil.

«¡Cherchez autre chose, a-t-il dit; vous le trouverez, et, quant à nous, nous sommes tout disposés à le voter si cela nous est possible. M. de Freycinet et M. Dufaure ont montré un égal désir de s'entendre, et, bien que le terrain de transaction soit difficile à établir, nous ne croyons pas qu'il soit impos sible de le déterminer. C'est au gou-vernement que ce soin revient. »

Je n'ai pas besoin d'insister sur les menaces dont les malheureux membres du centre gauche qui ont voié hier avec les conservateurs sont l'objet de la part des radicaux. Je veux seulement fairs remarquer que, parmi les organes de gauche, aucun n'égale en cette occasion la virulence du journal de M. Gambetta. Après avoir déclaré que le scrutin sur l'article 7 restera constamment sous ses yeux comme un document décisif qui classe les uns à droite et les autres à gauche, il ajoute qu'il s'opposera de toutes ses forces et à tout jamais à la réélection des traîtres. En lisant ces objurgations, on pense généralement qu'il faut que la haine contre M. Jules Simon soit bien forte pour affoler à ce point un organe qui a toujours affecté de la gravité et une certaine dignité dans ses polémiques même les plus ardenies

Après la défection du centre gauche, c'est à M. de Freycinet que s'en prend la presse de gauche, sauf la République française et le Siècle, de la défaite de ses amis au sein du Sénat. On lui reproche d'avoir lâché M. Jules Ferry aussi bien que l'article 7, voire la ma-jorité de la Chambre, pour aboutir, en somme à unéchec formidable. Le Rappel formule à cet égard le jugement

« Après avoir entendu, hier, M. le président du Conseil, nous sommes obligés de déclarer que la question, encore incertaine pour nous il y a deux mois, est à présent résolne dans notre esprit. M. de Freycinet peut avoir, et il a probablement, de trèsgrandes qualités intellectuelles et administratives, mais il est clair qu'il n'a qu'une idée bien vague et tout à fait insuffisante da rôle qui convient au chef responsable

d'un grand gouvernement. » Une interruption de la droite suffit à résumer l'impression produite par la ha-rangue du premier ministre : « M. Jules Ferry à la mer ! » C'était, en effet, le sentiment général pendant que parlait M. de Freycinet. Il lâchait, qu'on nous passe le mot, son collègue M. Jules Ferry, mais il ne làchait pas seul. Avec un égal enthousiasme, et la même facilité, M. de Freycinet làchait l'article 7, après en avoir renié l'auteur, puis il lachait enfin la Chambre des députés, bien gézante, bien désagréable, qu'il a bien fallu satisfaire en lui laissant,

pour amusette, le fameux article en ques-

Le journal de M. Clémenceau, la Justice et aussi le Réveil Social de M. Louis Blanc, se pronocent dans le même sens. Bref, ce sentiment de la faiblesse du chef du cabinet est tellesse du chef du cabinet est telle ment général, que les Débats eux-mêmes s'y associent avec toutes les mêmes s'y associent avec tout formes de la politesse voulue :

« Il faut bien reconnaître, disent-ils, que M. de Freycinet a beaucoup moins defendu l'article 7 qu'il n'en a promis, en son nom personnel, une application prudente et me-surée. Rien n'était plus propre à déterminer les hésitants du centre-gauche, et pour tant nous ne sommes pas sûrs que cette prudence même de M. le président du conseil et l'extrême modération de sa parole n'aient pas troublé plus d'esprits qu'elles n'ont rassuré de consciences. »

La moralité de tout ceci, c'est qu'après s'être montrés si confiants, si au-dacieux, les radicaux de la Chambre commencent à avoir conscience deleur insuffisance et de leur responsabilité. « L'heure approche, cependant, com-me le déclare ce matin un de leursorganes où il serait temps qu'ils y pensassent. Cette année est, pour eux, la dernière qui compte. La session de 1881 sera annulée par les préoccupations électorales. »

La Bourse n'a tenu aucun compte de nos disputes parlementaires. Elle laisse de côté les incidents de la querelle, car sa conclusion est que péril ne menace la tranquillité, au de-

peril ne menace la tranquillité, au de-dans et au dehors.

Quelques spéculateurs à la baisse ont prétendu, d'après des nouvelles reçues de Berlin, que le ministre de la guerre de Kameke, moins pacifi-ques dans ses déclarations que le dis-cours du trana a appuré l'aucontacours du trône, a appuyé l'augmenta-tion d'effectif auprès de la commission du Reichstag, sur ce motif que l'Alle-magne aurait absolument besoin de 250 à 300,000 combattants de plus « pour compenser la supériorité numérique des troupes dont la France dis-poserait aujourd'hui. » Le ministre aurait ajouté qu'en 1870, la supériorité numérique avait joué un rôle capital, la France n'ayant eu alors que 260,000 hommes à mettre en ligne. La commisnommes à mettre en ligne

sion n'a pris aucune résolution. Mais les spéculateurs que je signale en concluent que l'augmentation d'effectif vise positivement la France. Les gens bien renseignés n'accordent aucun caractère sérieux à cette appréciation qui n'est, au fond, qu'une manœuvre.

Pendant toute l'après-midi, les mem-bres des groupes des gauches ont fait preuve d'une grande activité, dans les couloirs de la Chambre. Il s'agissait de préparer les résultats des délibérade preparer les resultats des delibera-tions de la gauche, de l'union républi-caine et de l'extrême gauche, chose qui n'était pas jugée facile. On savait, en effet, que la gauche républicaine, soutenait contre celle-ci, qu'il n'y avait pas lieu de déposer une demande d'interpellation immédiate, comme le dési-rent les radicaux. Il fait forcer la main, pour ainsi dire, à la gauche, et c'est pour cela que l'union républicaine a délibéré la première. M. Spuller, qui a ouvert le débat, a déclaré tout net que l'heure des « résolutions viriles » avait enfin sonné et qu'il fallait répon-dre au Sénat de la bonne manière. MM. Gatineau, Chevandier, Escarguel, Lockroy, Viette, l'immortel Peulevey ont crié, à leur tour, hourrah! M. Allain-Targé a bien osé soupirer cet avis : que la majorité républicaine devait s'entendre tout d'abord avec le ministère. La grande masse des membres la réunion a conclu qu'il fallait s'entendre avec les autres groupes ré-publicains (pas du centre gauche, bien entendu), pour déposer une demande d'interpellation des demain, avec dis-cussion aussi immédiate que possible.

Qu'allait faire la gauche en présence de cette sommation? Les esprits étaient perplexes. La gauche cèderait-elle? On le croyait; mais il n'en était rien. J'apprends à l'instant que la gauche, réu-nie à son tour, vient de se séparer, après avoir chargé son bureau de faire prévaloir dans la réunion des bureaux des gauches convoqués pour 5 heures 1/2, les idées suivantes :

nte du Sénat sur l'ai pas encore un fait acquis, la groupe républicain estime qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de prendre une résolution relativement à une demande d'interpellation, cette demande ne pouvant se produire utilement, selon le sentiment général de la gauche, qu'après la deuxième délibération sur la loi de liberté de l'enseignement. »

Cette décision a été prise à l'unanimité des votants après un discours de M. Méline, qui a parlé pendant la plus grande partie de la séance. Voilà dor de l'Union républicaine enrayée, sinon l'Union républicaine enrayée, sinon arrêtée. Je vous laisse à deviner la rage

des orateurs du radicalisme.

Je n'ai pas le temps d'insister sur la gravité de cet incident que vous con-

cevez sans peine.

Quant au ministère, il reste muet.

On prétend que M. de Freycinet a vu M. Gambetta ce matin et que M. Jules M. Gambetta de main et que M. Jules Ferry n'a jamais songé à se démunir de son portefeuille. Les dispositions, de ce côté-là sont donc pacifiques. L'extrême gauche vient de décider

qu'elle ne prendrait aucune initiative.

## INFORMATIONS

Le Salut public annonce que M. Baudy cordonnier, ancien membre du conseil d'ar rondissement et du comité de salut publi de Lyon en 1870, vient d'être nomme receveur général des poids et mesures a

On annonce la candidature de M. Olivier Ordinaire, rédacteur en chef de la Démocra-tie Franc-Comfoise, fils du député républi-cain qui siégeait en 1869-70 au corps légis-tif, dans la première circonscription de Besançon en remplacement de M. Albert Gréve, canyenneur général de M. Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie, él sénateur inamovible.

Mardi soir, à Rambouillet, dans la salle Vigueron, a en lieu une réunion privée à laquelle ont été convoqués les électeurs et les concurrents. La réunion avait été organisée par M. Boussu au nom du comité royalisité. Les discours et profession de foi de M. Robinet de Cléry, ont pendant une heure et demie, tenu attentif l'auditoire, bien qu'en grande partie hostife. Plusieurs fois, des applaudissements ont éclaté.

Il s'est passé mardi, lors du scrutin sénatorial, un fait vraiment scandaleux. Depuis quelque temps, les gauches avaient profité du grand âge de M. Baze et de l'affaiblissement qui en est la conséquence pour s'emparer de ses bulletins de vote et le faire voter dans sur sens. Mais sur l'article 7, M. Baze qui a été l'un des rapporteurs de la loi de 1850, avait exprimé à plusieurs reprises sa volonté de voter contre, et il avait remis dans ce dessin son bulletin bleu a M. de Tréveneur. Pendant que celui-ci exécutait ainsi les instructions de M. Baze, des sénateurs de la gauche déposaient dans l'urne une dizaine de bulletins blancs portant le nom de M. Baze et dont ils s'étaient emparés. Des lors, le nom de M. Baze a du être compte parmi les 120 bacit sans de l'article 7. Le tour était fait. L'article 7 n'a pas été sauvé par cette honnète supercherie, mais celle-ci servira à mettre en lumière la moralité des défenseurs de M. Ferry. Ajoutons que l'agent le plus passionne de cette manœuvre parait avoir été M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il est bon que cela soit su du public.

Mlie Rose Gambetta, tante à la mode de Bretagne du président de la Chambre des députés, vient de mourir à Nîmes, dans un petit appartemnet de la rue Saint-Castor. Cette bonne femme, ancienne domestique du chanoine Ailhaud, n'avait jamais voulu demander de secours à son neveu. Elle répondait invariablement à toutes les personnes qui lui conseillaient de le faire : « Je ne veux rien devoir à celui qui a » abandonné les opinions légitimistes de » toute sa famille. Je prie pour que Dieu » l'éclaire et le convertisse, mais je ne veux » rien lui demander ! »

Nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur:

« On annonce comme imminente la dé-mission forcée de M. Denormandie, gou-verneur de la Banque et de M. Dauphin, procureur général à la cour de Paris, qui ont voté contre l'article 7.

## Bulletin Economique

Le Journal officiel publie l'arrêté suivant:

Art. 1er. — Une commission d'enquête est instituée au ministère des travaux publics pour rechercher les causes de la dernière crise des transports et pour étudier les mesures propres à empêcher l'encombrement des gares et l'immébilisation du

matériel.
Art. 2. —Cette commission est composée

de :

MM. Claude (des Vosges), sénateur, membre du conseil supérieur des voies de communication, président.

Lebaudy, député, membre du conseil supérieur des voies de communication, vice-président.

Guihal, président de la chambre de commerce de Paris, membre du conseil supérieur des voies de communication.

Teissonnière, vice-président de la chambre de commerce.

bre de commerce bre de commerce.

Meissopnier, inspecteur-général du con-trôle du réseau du Nord;

Schlemmer, directeur de l'exploitation des chemins de fer;

Chabrol, maître des requêtes au conseil

d'Etat, secrétaire.

Art. 3. — La commission entendra les négociants et industriels qui ont adressé des réclamations à l'administration, les fonctionnaires du contrôle, des délégués, des compagnies, et, en outre, toute personne qui aurait des observations à présenter ou que la commission jugerait oppor-

ter, ou que la commission jugerait oppor tun d'appeler. Paris, le 9 mars 1880.

Les contradictions de M. Tirard. Journal officiel, séance du 4, page 2597:
M. MALEZIBUX... en acceptant ce qui est convenu entre M. le ministre du commerce

convenu entre M. le ministre du commerce et la commission, que les mattères agricoles seront exclues des traités futurs...

M. TRARD.., nous sommes d'accord.

M. MALZIEUX... et que nous pourrons, par conséquent, introduire plus tard les modifications qui pourraient parattre nécessaires, je crois qu'il y aura possibilité d'une entente entre la Chambre, le gouvernement et la commission.

nement et la commission.

Journal Officiel, séance du 6, page 2733:

M. Tirard. J'ai dit, à la commission des tarifs... que j'étais disposé, si j'étais chargé, de présider à la négociation des traités de commerce, à ne pas y comprendre les céréales... J'ai dit encore que j'étais disposé à ne pas y comprendre les bestaux... Voilà ce que j'ai dit; je n'ai rien dit de plus, rien de

## ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la Franc

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira le vendredi 12 mars, à huit heures, pour délibérer sur les objets suivants : Rapport de la Commission de la voirie con-cernant le projet d'aqueduc collecteur; Demande d'alignement, sur les territoires de Croix et de Flers, le long de la promenade pu-blique;

blique;
Pétition de M. Bonne relative à l'éclairage
de la rue Pierre-de-Roubaix prolongée;
Rapport de la Commission des Ecoles relatif
à la demande de M. Carpentier tendant à obtenir l'admission gratuite de sa fille à l'Institut
Sévigné:

tenir l'admission graunte de sa line à l'assenzivigné;
Rapport de la Commission des finances au sujet de la demande de patrimonialisation d'un immeuble appartenant aux Hospices, formée par le sieur Dendievel;
Demande d'un crédit de 6,600 fr. pour travaux en regie sur la promenade de Barbieux;
Vote d'un crédit de 4,345 fr. 95 pour intérêts dis aux héritiers Duthoit-Ferret
Avis sur l'emploi du montant du legs fait à la fabrique de l'église Sainte-Elisabeth par Mile Julie Descat.

PROPOSITION

PROPOSITION
Dégagement de l'église Saint-Joseph au
noyen de deux rues latérales.

Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord dans le scrutin sur l'article 7 du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur.
Ont voté pour: MM. Dutilleul, Faidherbe, Fournier, Merlin.
A voté contre : M. Massiet du Biest.
Les sénateurs inamovibles ont voté comme suit

Pour l'article 7: MM. Roger, Testelin. Contre: MM. Corne, Kolb-Bernard, Pajot,

Sur les cinq sénateurs du Nord qui, aux élections de janvier 1879, se sont déclarés « partisans de toutes les libertés » et prêts à défendre « les grands principes sur lesquels est basée la société », un seul a tenu parole, M. Massiet du Biest.

Les quatre autres, MM. Dutilleul, Faidherbe, Fournier, Merlin, ont voté l'article 7 et sacrifié ainsi, au mépris de leurs engagements, les « grands principes » et les «libertés ».

De ce vote nous devons tirer deux con-

gements, les « grands principes » et les slibertés ».

De ce vote nous devons tirer deux conclusions, dit la Vraie France.

Dabord, il est du devoir des catholiques du Nord de reluser désormais, en toute occasion, leur appui à MM Dutileul, Faidherbe, Fournier et Merlin, que leur vote de mardi a mis au rang des ennemis déclarés de la religion catholique.

En second lieu, le nom de M. Massiet du Biest, qui figurait dans la liste républicaine aux élections de 1879, n'aurait pas dù constituer, aux yenx des conservateurs, en particulier de ceux du pays flamand, une garantie suffisante pour les décider à nommer les autres candidats, dont l'élection a augmenté de quatre les voix favorables à l'article 7, résultat que l'unique voix de M. Massiet du Biest ne pouvait compenser. Les électeurs sénatoriaux auraient du le prévoir en 1879, lorsqu'ils acceptèrent toute la liste républicaine, en se confiant aux déclarations de M. Massiet du Biest.

M. Thoni de Reinach, chef de bataillon

M. Thoni de Reinach, chef de bataillon au 73° de ligne (1° corps d'armée), est nom-mé colonel au 88° régiment de la même ar-me, en remplacement de M. Bernard, promu colonel.

D'après le *Moniteur Universel*, M. le géné-ral Clinchant, l'ancien commandant en chef du 1<sup>er</sup> corps d'armée, serait prochainement appelé au gouvernement militaire de Paris

M. Cousin, avocat, vient d'être nommé juge au tribunal de première instance de Lille, en remplacement de M. Gentil, dé-cédé.

on lit dans le Messager de Paris:

Les chemins de fer paraissent être définitivement sortis de la période des difficultés exceptionnelles qu'ils ils ont eu à surmonter pendant plusieurs mois, par suite de la rigueur excessive de l'hiver. Les transporis reprennent partout leur allure normale et régulière, et les Compagnies ne reculent devant aucun effort, aucun sacrifice, pour éviter autant que possible, le retour des encombrements dont le commerce a eu à souffir.

En ce qui concerne particulièrement la Compagnie du Nord, nous pouvons citer des chiffres qui démontrent que, loin de mériter le reproche de parcimonie que certains journaux lui adressent, elle s'efforce, au contraire, de maintenir toujours semoyens d'actions à la hauteur des besoins de son exploitation et des obligations qu'elle a à remplir envers le public.

Depuis le mois d'octobre dernier, cette Compagnie a commandé:

ompagnie a commandé : » 35 machines locomotives re-

présentant une dépense de 7.840.000

présentant une depense de 7.840.000 % 3.025 wagons de 7.840.000 % Dutillages d'ateliers, lébensé pour agrandissements de gares, soit en tout près de 12 millions. Ce chifire est éloquent, et se passe de com-

M. Léon Petit, élève du collége de Rou-baix, vient de passer avec succès, devant la Faculté de Douai, le premier examen du baccalauréat ès-lettres.

Un cheval attelé à une voiture appartenant à un marchand de beurre, M. Félix Leson, s'est emporté, hier, vers six heures du soir, et a parcouru à fond de train, la rue Decrème et la rue de Lannoy jusqu'à l'angle de la rue Saint-Jean. A cet endroit, la voiture que trainait le cheval a heurte une calèche dans laquelle se trouvaient deux de nos conctioyennes, Mmes T... et D.... Les deux dames ont été jetées sur le trottoir et l'une d'elles, Mme T... a été blessée à la tête et à la cheville du pied gauche. Elle a reçu les premiers soins chez M. Grymonprez-Delcourt et a ensuite été transportée chez elle, rue de la Fosse-aux-Chènes.

Mme D... n'a eu que la peur pour tout

Mme D... n'a eu que la peur pour tout

Une petite fille âgée de 21 mois, Gabrielle Vergheyle, dont les parents demeurent rue de l'Avocat, a perdu l'équilibre, hier, en se penchant à une fenêtre du premier étage et est tombée d'une hauteur de 4 mètres sur une caisse recouverte de tôle, puis rebondi sur le pavé.

La pauvre petite a été aussitôt relevée. Le médecin qui l'a visitée n'a constaté aucune fracture apparente. Cependant, il n'a pas cru devoir se prononcer encore.

Un de nos correspondants nous signale un fait malheureux qui a vivement empressionné le village.

Un vieillard, âgé de 70 ans, s'est dans un accès de folie, coupé la gorge avec un rasoir. Sa servante, une jeune fille de 17 ans, put l'empêcher de pousser jusqu'au bout sa tentative de suicide. La blassure est trèsgrave; cependant, on espère que les jours du malade ne sont pas en danger.

Des essais de traction à vapeur sur les li Des essais de traction à vapeur sur les ingnes de tramways ont cu leu hier matin, a Lille entre l'extrémité de la rue Nationale et Haubourdin. La locomotive est de construction anglaise, de la maison Hughes de Londres. Tout s'est passé dans d'excellentes

conditions.

Deux lecomotives sont arrivées à Lille, et, en attendant l'ouverture de la ligne de Roubeix, seront utilisées sur celle d'Hau-

Le nommé P. Vanmakelberg, ågé de 3 ans, a été mis mardi à la disposition du parquet de Lille. Il est inculpé d'homicide volontaire et poursuivi par le parquet d'Ypres qui a demandé son extradition.

Une extradition:

Xavier Janvier, agé de 30 ans, fabricant de conserves à Angers, s'était réfugié à Bruxelles à la suite d'escroqueries. It a été remis à la gendarmerie de Tourcoing, hier.

Une arrestation:

Auguste Monceau, 19 ans, charretier, a été arrêté, hier, au Grand Tissevand, rue des Coulons, à la suite d'injures et de violences envers le cabaretier. Cet individu a déjà êté condamné pour le même motif à trois mois de prison, en septembre dernier.

Surre des délibérations de la session de février aux conseils municipaux des cantons de Tourcoing:

Ronco

tons de Tourcoing;

Ronco

1° Voté le budgét de l'instruction primaire pour 1881;

2° Protesté, à la majorité, contre l'avis de la commission d'enquête d'utilité publique du projet de chemin de fer d'Armentières à Tourcoing-Roubaix;

3° Fait choix de deux membres à remplacer à la Caisse d'épargne.

Empruat de 300,000 francs (Ville de Tour-

coing.]
Tirage du 1er mars 1880.
No sortis. — 2, 3, 14, 28, 31, 32, 43, 44, 49, 53, 55, 67, 69, 84, 90, 94, 108, 114, 120, 123, 128, 149, 156, 168, 170, 186, 203, 208, 217, 218, 224, 220, 240, 243, 245, 260, 261, 264, 265, 269, 270, 281, 285,

Emprunt de 560,000 francs, (Ville de Tour-

coing.)
Tirage du 1er mars 1880.
N° sortis. — 13, 17, 18, 44, 83, 101, 106, 116, 123, 128, 129, 141, 146, 171, 178, 185, 187, 188, 199, 201, 209, 212, 222, 227, 240, 241, 251, 256, 272, 273, 293, 297, 314, 314, 338, 339, 347, 352, 364, 366, 398, 406, 415, 420, 433, 446, 472, 473, 477, 478, 510, 518, 519, 523, 533, 538, 540, 549.

— DOUAL Les journaux de Douai annoncent la mort de M. Lefebvre-Choquet, membre de la Chambre de commerce, « un des négociants les plus estimables, les plus actifs et les plus étendus de notre région » dit l'Indépendant.
— SAINT-PIERRE-LES-CALAIS. — Hier, vers onze heures du matin, l'explosion d'un gazo-

mètre s'est produite à l'usine à gaz, par suite de la rupture d'un galet. La cause est acciden-telle; la perte s'élève à 180,000 fr. Il n'y a au-cun mort ni blessé.

— Boulogne. — M. Rouher, sa femme et sa

fille arrivés hier à Boulogne, par le train de marée, et sont repartis aussitôt pour l'Angle-terre par le paquebot de Folkestone. Ils vont sans doute à Chislehurst voir l'Impératrice Eugénie qui comme on le sait doit partir pro-chainement pour le Zoulouland.

ESMBRY HALLON. — Un empoisonnement par une salade. — Mercredi dernier, dit le Journa de Ham, Mme veuve Egret Gravet préparait pour le repas du soir, une salade de céleri qu'elle allait cueillir dans son jardin. Par une fatale coincidence, une de ces plantes véné-neuses que l'on cultive pour les fieurs, et qui devraient être bannies de tous les potagers, l'aconit napel, se trouvait mélangée à la plante potagère avec laquelle on peut la confondre quand ses tiges sortent de terre et fut servie à

Après quelques bouchées, Mme Gravet et une autre personne qui se trouvaitavec elle, n'ayant pu supporter le mauvais goût de ce mets emnné, le laissèrent de côté. En même temps, a sœur de Mme Gravet arrivait avec un petit nendiant de Buverchy, âgé de 15 ans, le jeune Joseph Grenier, qui mangea le restant du s per avec l'appétit que l'on a à cet âge, après per aver appeared que fou la accession per appeared for a longues privations, puis alla se coucher dans une grange. Pendant la nuit. Mme Gravet et l'autre personnne se trouvèrent fortement incommodées, et eurent recours au médecin dont les soins empressés réussirent à les metalles de la commodée de la com tre hors de danger; mais quand le mal fut découvert et combattu, et que l'on pensa au jeune enfant qui avait absorbéle reste du repas, il y avait déjà longtemps qu'il était mort.

— INCHY-BRAUMONT. — Vendredi, 27 février, était un jour de fête pour les communes d'In-chy, de Beaumont et d'Audencourt. Ces trois communes qui ne forment qu'une seule paroisse recevaient ce jour-là leur nouveau curé

M. l'abbé Mériaux. Le départ de M. l'abbé Dransart, actuellement aumônier des Dames Bernardines d'Esquer-mes, qui a laissé à Inchy-Beaumont des sou-venirs impérissables en agrandissant, en restaurant et en embellissant trois églises, au milieu des plus grandes difficultés, à produit dans tous les cœurs de vives impressions de

Méanmoins, la population toute entière, n'é-coutant que sa foi, son respect et son attache-ment pour le prêtre, s'était portée avec en-thousiasme au-devant du nouveau curé. Trente-cinq hommes et jeunes gens les plus notables des trois communes, organisés en cavalcade, avaient eu à cœur d'aller jusqu'au Cateau, cher-cher M. l'abbé Mériaux qui fut ainsi salué par

le chef de cette escorte : « Monsieur le Curé,

» Nous venons vous présenter nos homma ges. » En faisant cette démarche auprès de vous nous n'agissons pas seulement pour obéir certain usage, a certaine tradition, nous vou lons simplement vous donner l'expression lons simplement vous donner l'expression des sentiments du plus grand nombre de vos paroissiens. Vous avez devant vous, Monsier le Curé, des hommes qui sont heureux de pouvoir témoigner publiquement leur atta-chement à l'Eglise et leur respect pour le

» prêtre. » C'est vous dire, Monsieur le Curé, que nous sommes prêts à répondre à votre sollicitude sacerdotale et à vous dédommager des peines des fatigues que vous allez vous donner pour

au cher et digne Pasteur qui vient de nous quitter et dont le souvenir, joint à votre sage direction, nous aidera toujours à remplir franchement nos devoirs de catholiques sin-

A l'entrée d'Inchy, les autorités, le conséil de fabrique, les enfants des écoles saluèrent tour à tour leur nouveau pasteur en termes chrétiens et vraiment sympathiques. Monsieur le maire d'Inchy, lui, s'exprima à

peu près en ces termes : « Monsieur le Curé.

» Je viens au nom du Conseil municipal vous souhaiter la bienvenue. » Nous espérons, avec votre concours, que

» nous réunirons tous les partis, » A l'église, M. l'abbé Gravelaine, pro-doyen du Cateau, après avoir entendu la profession de foi du nouvel élu, affirma la foi catholique avec une remarquable vigueur de pensée et d'expression et montra les charges, les devoirs du prêtre qui n'est point l'homme de parti, mais l'homme de la prière, du dévouement, de la

charité envers tous. M. l'abbé Mériaux après toutes les cérémo nies d'usage monta en chaire à son tour, et exprima la joie qu'il éprouvait d'avoir été choisi pour diriger la bonne paroisse d'Inchy qui lui donne pleine confiance et pour succéder au digne prêtre qui, avant lui, avait su mériter l'estime de tous et gagner presque tous les

Les habitants d'Inchy-Beaumont garderont longtemps le souvenir de cette belle journée.

L'INCENDIE DES DOCKS DE PROUY

L'INCENDIE DES DOCKS DE PROUY

Voici de nouveaux détails sur l'immense incendie qui a détruit les docks de Prouy, dans la nuit de samedi à dimanche.

Outre un moulin modèle, où la science des ingénieurs anglais et français, sous la direction de M. Schotsmans d'abord, puis de MM. Smyth, Rathbonne et Paul, a installé les procédés les plus perfectionnés.

L'établissement de Prouy comprend un dock monumental, sous lequel passe une dérivation de l'Escaut qui s'étend sur le territoire d'Haulchin. Il a sept étages sans compter les substructions voûtées sous lesquelles on peut remiser neuf bateaux, dont les uns fournissent à ses différentes parties des blés venus de tous les points du monde, dont les autres reçeivent en chargement les farines provenant de la mouture.

De cent mètres de long sur vingt mètres

environ de large, ce stock, had en briques et au ciment. avait un système de plan-chers en bois admirablement aménage pour la conservation des céréale en sace ou en vrac, ainsi que des sons et es fari-nes. Il était relié au moulin par un système de pont et de passerelle et clos de c. côté par des portes de fer. On se fera une idée de l'importance des matières qui circu en

de pont et de passerelle et clos de coté par des portes de fer. On se fera une idée de l'importance des matières qui circu ant à travers ce vaste organisme industriel. In ce fait qu'en dehors des immenses arrivas, sen blés par voiture, y amenant les produit de l'agriculture du Nord, les moulins de Prouy comptent cette année pour le dixième environ dans les importations en blés que l'Amérique a faites en Europe.

Le feu s'était déclaré dans la direction du moulin, au sixième étage, vers trois heures trois quarts du matin, moment de la reprise du travail et lorsque des ouvriers étaisnt occupés à l'étage supérieur à décharger un bateau de farines. Les flammes, quand on les aperçut de l'intérieur du dock par une trappe, s'élevaient en dehors, vers le toit du moulin, faisant sauter les vitres de ses fenètres d'angle, atteignant ses corniches et attaquant sa teiture. Sans le dévouement hardi et persévérant des ouvriers qui accumulèrent les sacs et les toiles mouillés sur les toits, contre les murs, contre les ouvertures du moulin, ce magnifique atelier eut été aussi perda. Lutte anxieuse qui sur les toits, course les mars, ouvertures du moulin, ce magnifique atelier eut été aussi perda. Lutte anxieuse qui dura plus de deux heures etipendant laquelle dura plus de deux heures etipendant sans souci de

eut été aussi perda. Lutte anxieuse qui dura plus de deux heures et pendant laquelle une vingtaine d'hommes, sans souci de leur vie, restèrent fermes devant le danger, enhardis ct encouragés par l'exemple du chef mécanicien Palin qui, avec une escouade d'intépides auxiliaires, avait pris pour poste principal le pont même qui sépare le moulin du dock.

Bientôt, malgré ce qu'avaient d'acharné tous ces dévouements, le dock ce vaste espace de cent mètres de longueur, n'était plus qu'une sorte de brasier tombant en cascades sur un autre brasier, pendant que d'un côté on prodiguait l'eau de secours sur le peint le plus menacé et que de l'autre on faisait reculer ou avancer, pour les mettre hors de la portée du feu, les bateaux engagés sous les arcades voûtées. De cet amas de blé en vrac, de farines en sacs, de sons, de planchers désarticulés, de poutres brisées et à motifé consumées, le tout entraîné par son poids, le lit de l'Escaut été envahi, comblé; l'eau étant remplacée par le bois, le grain et la farine et reculant des deux côtés du canal, chargée d'une masse en ignition suggérant aux spectateurs épouvantés l'idée du feu grégois.

Avec le jour naissant, se dessina, dans Avec le jour naissant, se dessina, dans toute sa tristesse, le résultat de cette nuit terrible. Plus de planchers, plus de toits; des déversements perpétuels de maitères brûlées ou encore incandescentes, et la masse des murs du milieu de la façade du dock commençant à faire un mouvement sur elle-même et menaçant de sa chûte prochaine les savueturs, seul le moulie prochaine les sauveteurs. Seul, le moulin

prochaine les sauveteurs. Seul, le moulin avait été épargné.
Après avoir concentré, dans le lit même de l'Escaut, l'incendie qu'il fallait abandonner au temps et laisser s'épuiser par la force même des choses; les pompiers remontaient la côte pour rentrer chez eux, lorsqu'ils entendirent un formidable craquement suivi d'une sorte de détonation sourde. C'était le milieu supérieur de la façade du dock, entraîné par son poids en pans de mur entiers et tombant sur le sol de la partie de la cour fait face aux bureaux.

de la partie de la cour lair suce aux reaux.

Les pertes sont évaluées 2,550,000 francs et se décomposent de la manière suivante : hâtiments 400,000; matériel et mobilier 75,000; marchandises 2.075,000; il y a assurance à 10 compagnies: la Confiance, le Midt, la Foncière, le Monde, la Centrale, la Paternelle, la Guardian, l'Anglo-Française, le Phénia, le Nord.

## EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

10 Mars 1793. — Sur la réquisition des commissaires de la Convention près de l'armée du Nord, le Conseil de la commune de Roubaix engage tous ses concitoyens en état de porter les armes et repris au rôle de la garde nationale, à se réunir dans l'église paroissiale, à l'effet de lever sur le champ 180 gardes nationaux qui devront se rendre sur la Place de Lille pour y recevoir destination et concourir au service de la République. « La confance » que méritent les citoyens de cette commune » par l'intrépidité constante de leur conduite » à l'égard de l'ennemi persuade le Conseil « Général qu'il n'en est pas un qui ne classe au » rang des devoirs les plus sacrès celui d'armer » son bras et de prodiguer son sang pour la » patrie. » (Th. Leuridan. Histoire de Roubaix, t. IV, p. 259.)

11 Mars 1682. — Exemption des vingtièmes et tailles sur la dime pastorale accordée par le megistrat de Roubaix au curé Jean Doye, compensation des charges que lui occasionnent les religieux venant prêcher à Roubaix.(Archives de Roubaix, BB. 2.)

Etat-Civil de Roubaix Bitat-Civil de Roubaix.—
Disclarations de Raissancas du 9 mars. —
Gustave Velghe, rue des Longues-Haies, 422.
— Virginie Vancassel, rue des Longues-Haies, cour Coquant, 9. — François Lauwers, rue de Bianchemaille, 172. — Emerie Dessauvages, rue de Lille, cour Dekée, 6. — Eugénie Trinche, rue Daubenton, 28. — Marie Agache, rue de Lannoy, 3. — Adele Dhaene, rue du Pile, masson Doufire. — Clémence Becquart, sentier du Ballon, maison Dulaye. — Emile Vanneste, rue Delattre, cour Delattre, 1. — Hector Verslaeve, rue d'Espagne, 5.

Du 10. — Henri Simaer, rue Decrème, cour Vanrobeys, 9. — Céline Deryckère, rue de Rohan, cour Leboucq, 23. — Zélie Doutreligne, rue Lavoisier, maison Deleroix, 22. — Julienne Metdepenninghem, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 54. — Constantine Arrachart, rue Romer, cour Parent. — Arthur Lebleu, rue

Metdepenninghem, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 54. — Constantine Arrachart, rue de Rome, cour Parent. — Arthur Lebleu, rue de l'Epeule, 163. — Albert Labbens, rue de Mouveaux, 100. — Prosper Peiré, rue des Anges, 3.

Discusseaux, 100. — Prosper Peiré, rue des Anges, 3.

Discusseaux, 100. — Prosper Peiré, rue des Anges, 3.

Discusseaux, 100. — Prosper Peiré, rue des Anges, 3.

Discusseaux, 100. — Bendas Du 9 mars. —
Hordes Dujardin, 64 ans, menagère, 67 andeRue, cour Filpo, 3. — Jean-Baptisie Moulin, 72
ans, pensionnaire des Petites-Sœurs, rue SaintJean-Eugenie Leclercq, 73 ans, journalière,
Houl-Dieu. — Henri Degreef, 2
ans, au Ruchon, maison Selosse, 3. — Marie
Debacker, 1 an, rue de Wasquehal, cour SaintJoseph, 8. — Edouard Dugoulet, 2 ans, rue de
Palouette, cour Farvacque. — Marie Vanpevemage, 1 an, rue des Anges. — Jules Meurisse,
3 mois, rue du Chemin-de-Fer, 68. — Théodore
Momet, 2 ans, rue de la Limite, cour Ladsous
12. — Joseph Deseck, 2 mois, rue de l'Epeule,
56. — Eenens, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cour Lambert. — Césarine Buisine
42 ans, ménagère, rue de Lille, cour Frère, 3.

— Elise Scherpeerel, 19 jours, rue du Ballon,
cour Duquesne, 3.

Estat-civil de Tourcoing
DECLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 mars.—
Albertine Bulteel, Pont de Neuville.—JeanBaptiste Deschamps, rue des Guines. — Léon
Renard, Blanc-Seau.
DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 mars.—
DECLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 mars.—
Jean Vevra, 67 auns et 3 mois, rue de Lille.—
Louis Verhoest, 9 mois, rue des Carliers.—
Marie Leman, 1 an et 6 mois, Chemin des Carliers.

Convois funébres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LoCUFIER-BETTREMIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Philippe LoCUFIER, décédé à Roubaix, le 11 mars 1880, à l'âge de 44 ans et 2 mois, sont priés de considèrer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE

BRUXEL baron de représent Tornaco à une heu Chancelle CHIMAY may, du mé du me chasse du de Minck crime, est il habite d plit les fo chez M. h L'année pour déli-de notre ( vreuil au : vient d'êt dressé pr La qua le rendar conseiller truction

tails que le mémo dont not rement « Le : Foukou yamacı flamme atteint faisait lesquell sant.

» En :
tier de différent vent, les sons sitt foyer de truction nées de teur, ce nombre » La feu éta ment se distante tait à ce que par lutter c coniquée rivière koudas lla, a été rendre du soir » Voi

Templ Godow Ponts
Jonqu Statioo Nomb Person
Person Person
's Bi jour, 's de per mes s' impos rangér flamm' o' Or cinq d'entr' l'on n' 's Pl' qu'il e sister celui journé crire l les ye des paffolé d'une sauva précie quelq fer pe

aprèce cour cetait s'est imp feuil ban n'es dre ce ent du sen de s'est du sen de l'est de l'e